

Lugdunum Roller Contest 2019 - Règlements des courses

Version établie le 01/07/2019

Partie 1 – Règlement général de l'événement

1.1 - L'organisateur

1.2 – Description de l'événement

1.3 - Lieu et date de l'événement

1.4 - Engagement

1.5 - Inscriptions

1.6 - Matériel autorisé

1.7 - Matériel non autorisé

1.8 - Port des protections

1.9 - Secouristes

1.10 - Sécurité

1.11 - Réglementation générale des Courses

1.12 – Assurance / Responsabilité

1.13 - Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage

1.14 - Modification / neutralisation / annulation

1.15 - Droit à l'image

1.16 - Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

2.1 – Course des Gones (Course enfants)

2.2 – Parcours Loisir

2.3 – 21 km Sportif

2.4 – 42 km Compétition

2.5 – Skate Cross

2.6 – Slalom

2.7 – Trotti'Race

Partie 1 – Règlement général de l'événement

1.1 - L'organisateur

Le Lugdunum Roller Contest est organisé par l'association Générations Roller, association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Le siège de l'association est situé au 2 Place Sathonay, 69001 Lyon.

1.2 – Description de l'événement

Le Lugdunum Roller Contest est le regroupement de plusieurs activités, de type loisir et compétition autour de différents sports : roller, skate, longboard, trottinette. *(Voir le détail des épreuves dans la partie 2)*

1.3 - Lieu et date de l'événement

Le Lugdunum Roller Contest est organisé sur la Place Bellecour, 69002 Lyon le 20, 21 et 22 septembre 2019.

1.4 - Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique **l'acceptation complète du présent règlement** et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

1.5 - Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire :

– par internet jusqu'au 18 septembre 2019 à minuit. Paiement par carte bancaire, paypal ou par chèque (jusqu'au 13 septembre 2019), à envoyer par courrier après l'inscription par internet à l'adresse suivante :

GÉNÉRATIONS ROLLER / Chez Géraldine BRAMONTE, 6 Impasse Berchet, 69008 LYON

– sur place, le samedi 21 septembre de 16h à 18h et le dimanche 22 septembre 2019 à partir de 8h30, à la tente des inscriptions, Place Bellecour (Lyon).

1.6 - Matériel autorisé

Le matériel autorisé sur les différents circuits : les rollers en ligne, les quads, les skateboards, les longboards et les trottinettes (roues de 20 cm de diamètre maximum).

Parcours loisir : les poussettes sportives sont autorisées sur le circuit sous la responsabilité du parent.

1.7 - Matériel non autorisé

Tous mes modes de déplacements électriques sont interdits sur le circuit : overboards, longboards électriques, skates électriques, trottinettes électriques personnelles ou de location.

L'utilisation d'un drone personnel sur le circuit n'est pas autorisée.

1.8 - Port des protections

- Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités sportives de l'événement.
- L'accès aux activités pourra être refusé par les membres de l'organisation si la personne n'a pas de casque.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le concurrent ne porte pas de casque.
- Toute personne sans casque ne pourra prendre le départ.
- Toute personne retirant son casque pendant la course sera automatiquement disqualifiée.
- Le port des autres protections (genouillères, coudières et poignées) est vivement conseillé.

1.9 - Secouristes

Un poste de secours est disposé dans le village, assuré par la Protection Civile du Rhône.

Des secouristes mobiles peuvent accéder au circuit via leur véhicule mobile.

Les secouristes sont présents sur l'événement le samedi 21 septembre 2019 de 13h à 18h et le dimanche 22 septembre 2019 de 8h à 18h.

1.10 - Sécurité

La sécurité est assurée par les commissaires de course, le responsable des staffeurs et la police. La présence de cyclistes, de piétons, de motocyclistes ou de tout autre véhicule autre que les véhicules officiels est formellement interdite sur le parcours.

1.11 - Réglementation générale des Courses

La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller & Skateboard et du Comité National Course assurée par des juges officiels. Elle sera consultable sur place ou sur le site de la FFRS (www.ffroller.fr)

Certaines courses font parties de la Coupe de France Marathon Roller et sont soumises au règlement de celle-ci que vous pouvez trouver ici :

<https://lugdunumcontest.com/wp-content/uploads/2019/07/Protocole-CFMR-2019-V3.pdf>

1.12 – Assurance / Responsabilité

- Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile, protection juridique et dommage corporel » pour tous les concurrents en règle durant les inscriptions. Un exemplaire du contrat sera consultable et affiché sur place. Nous invitons chaque concurrent à s'assurer personnellement ou à vérifier son taux de couverture soit par le biais de sa licence de la Fédération Française de Roller et Skateboard soit par un autre biais couvrant l'activité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout vol survenu lors de la manifestation.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course.

1.13 - Jury : arbitres et réclamations / système de chronométrage

- Le jury officiel est composé d'un « juge arbitre » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par la Fédération Française de Roller et Skateboard. En cas de litige sur la partie sportive du règlement, seuls les juges de course sont habilités à formuler un avis.
- Lors de l'inscription, chaque concurrent se verra remettre une puce électronique permettant d'établir lors de la course son classement. Un chèque de caution (60 euros) ou une pièce d'identité sera exigé en échange de cette puce et sera rendu après remise de la puce aux organisateurs.
- Il est impératif de rendre sa puce à l'arrivée. A cette occasion, votre chèque de caution ou votre pièce d'identité vous sera restitué. Toute puce non retournée par le concurrent à l'arrivée lui sera facturée.
- Les demandes de sur-classements de catégories seront à voir avec le Juge-Arbitre présent sur l'événement.

1.14 - Modification / neutralisation / annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation du Lugdunum Roller Contest se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la ou les courses sans que les participants, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

L'organisation peut décider de modifier les lots attribués par d'autres de valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par les compétiteurs.

1.15 - Droit à l'image

Lors de son engagement, ou de sa participation à des activités gratuites proposées par le Lugdunum Roller Contest, chaque participant autorise expressément l'organisation ou ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

« J'autorise expressément les organisateurs du Lugdunum Roller Contest à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de

promotion de l'événement, sur tous supports (brochures, sites internet, flyers, projection publique, reportage vidéo...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier »

1.16 - Utilisation et protection des informations à caractère personnel

- Des informations à caractère personnel concernant le participant sont recueillies dans le cadre du Lugdunum Roller Contest. Elles sont destinées à l'organisation pour les besoins de la compétition sportive.
- Elles sont recueillies, traitées et utilisées, dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ainsi que des directives européennes, à des fins de traitement des demandes du participant, de collecte des informations, de gestion des participations et envoi des informations pour le bon déroulement du Lugdunum Roller Contest.
- Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires pour participer à l'événement. Elles permettent notamment de gérer les informations à la suite des épreuves.
- A cet égard, il est précisé que la participation au Lugdunum Roller Contest implique nécessairement le consentement des participants à recevoir des messages et informations relatifs au Lugdunum Roller Contest, par courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'ils auront renseignées lors de leur inscription.
- Conformément à la loi, chaque participant dispose auprès de l'organisation des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de son inscription. Il peut exercer ces droits en contactant l'organisation par courrier à l'adresse suivante : Générations Roller, 2 Place Sathonay, 69001 Lyon, ou adresser un courriel à contact@lugdunumcontest.com justifiant de son identité
- Les informations à caractère personnel peuvent en outre être utilisées et communiquées à des tiers directement impliqués dans l'organisation du Lugdunum Roller Contest.
- L'organisation s'engage à ne pas diffuser les données susvisées à des annonceurs ou autres partenaires commerciaux.
- En participant au Lugdunum Roller Contest, les gagnants de lots consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence dans tout support publicitaire promotionnel du Lugdunum Roller Contest sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation autres que le lot gagné.
- Pour connaître les mentions légales de l'utilisation du site internet www.lugdunumcontest.com rendez vous sur la page : <https://www.lugdunumcontest.com/mentions-legales>

Partie 2 – Règlement relatif à chaque course / activité

2.1 - Course des Gones (Course enfants)

2.1.1 – Engagement

Les courses pour jeunes sont ouvertes aux participants licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition (et pas d'autres sports) qui ont entre 6 et 13 ans, de catégories :

- * Super-mini (U7, 6 ans), garçon et fille
 - * Mini (U8/U9, 7 et 8 ans), garçon et fille
 - * Poussin (U10/U11, 9 et 10 ans), garçon et fille
 - * Benjamin (U12/U13, 11 et 12 ans), garçon et fille
- Deux départs sont organisés pour ces courses avec des distances différentes :
- * 1 tour de course pour les Super-minis et Minis
 - * 4 tours de course pour les Poussins et Benjamins

- Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.
- Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.
- Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2018/2019 ou 2019/2020.
- Le nombre de partants est limité à 200 personnes.
- Tarifs :

Le montant de l'inscription pour les licenciés et non-licenciés est fixé à :

- 5 € jusqu'au 18 septembre 2019
- 10 € sur place.

2.1.2 - Spécificités

- La puce de chronométrage est obligatoire pour participer à la course des Gones.
- La location de la puce est offerte à tous les participants de la course des Gones.
- Tee-shirt offert pour tous les inscrits par internet. Pour les inscrits sur place : dans la limite des stocks disponible.
- Départ de la course à 10h30.
- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.
- Le port de genouillères et protège-poignets est obligatoire avec partie rigide pour les moins de 12 ans. Le port de protège-poignets avec partie rigide est obligatoire pour les 12-13 ans.

2.1.3 – Classements & résultats

Le classement des catégories Super-Mini, Mini, Poussin, Benjamin, garçon et fille seront récompensés.

Les podiums auront lieu à 12h15.

Course faisant partie de la Coupe de France Marathon Roller.

2.2 - Parcours Loisir

2.2.1 – Engagement

- Le Parcours loisir est ouvert à toute la famille (enfant et adulte).
- Les participants peuvent être licenciés ou non-licenciés.
- Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.
- Chaque participant qui aura sollicité son inscription accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.
- Le nombre de partants est limité à 500 personnes.
- Tarifs :

Le montant de l'inscription pour les licenciés et non-licenciés est fixé à : 3 €.

2.2.2 - Spécificités

- le Parcours Loisir est une « balade » sur le petit circuit du Lugdunum Roller Contest.
- Le Parcours Loisir est ouvert aux rollers, aux skateboards et longboards, aux trottinettes et aux poussettes sportives.
- le Parcours Loisir dure 1 heure
- Départ à 11h
- Un carton de participation sera remis à chaque participant, afin de se faire noté chaque tour effectué lors de chaque passage sur la ligne de départ par le staff présent. Le compte des tours n'est pas obligatoire.

- Chaque participant recevra un diplôme nominatif de participation au Parcours loisir avec le total des tours parcourus s'il le souhaite (à récupérer à la tente inscription avant 18h)
- Même si ce n'est pas une course, le port du casque est obligatoire POUR TOUS. Le port des autres protections est fortement recommandé.

2.3 - 21 km Sportif

2.3.1 – Engagement

- La course est ouverte aux licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et aux non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition (et pas d'autres sports), de catégories :
 - * Cadets (U14 & U15 - 14/15 ans), homme et femme
 - * 15 ans et +, homme et femme
 - * Skate, mixte
 - * Quad, mixte
- Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.
- Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.
- Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2018/2019 ou 2019/2020.
- Le nombre de partants est limité à 500 personnes.
- Tarifs :
Le montant de l'inscription pour les licenciés est fixé à :
 - 10 € jusqu'au 28 juillet 2019
 - 13 € du 29 juillet au 28 août 2019
 - 16 € du 29 août au 18 septembre 2019
 - 20 € sur place
 Le montant de l'inscription pour les non-licenciés est fixé à :
 - 12 € jusqu'au 28 juillet 2019
 - 15 € du 29 juillet au 28 août 2019
 - 18 € du 29 août au 18 septembre 2019
 - 20 € sur place.

2.3.2 - Spécificités

- La puce de chronométrage est obligatoire pour participer à la course 21 km sportif.
- La location de la puce est offerte aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les roues de 125 mm NE SONT PAS AUTORISÉES sur le 21 km.
- Tee-shirt offert pour tous les inscrits par internet. Pour les inscrits sur place : dans la limite des stocks disponible.
- Départ de la course à 13h30.
- Le circuit sera accessible 30 min avant le départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.
- Un ravitaillement sera proposé à la FIN de la course uniquement. Si vous souhaitez avoir de l'eau pendant votre course, merci de penser à prendre votre bouteille / gourde d'eau.
- Le temps limite de la course est fixé à 1h30. Au bout d'une heure et demie de course, nous fermons le parcours à la ligne d'arrivée, les participants qui auront franchi la ligne avant la fermeture termineront leur dernier tour.
- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

2.3.3 – Classements & résultats

Le classement des catégories 15 ans et + et Cadets (U14/U15) seront récompensés (homme et femme). Le classement des catégories Quad mixte et Skate mixte sera récompensé si il y a un minimum de 10 participants inscrits par catégorie.

Les podiums auront lieu à la fin de la course à 16h.

Course faisant partie de la Coupe de France Marathon Roller.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soit connu.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

2.4 - 42 km Compétition

2.4.1 – Engagement

- La course est ouverte aux licenciés (sur présentation de la licence FFRS) et aux non-licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du roller en compétition (et pas d'autres sports), de catégories :

- * Junior B (de 16 à 17 ans) et Junior A (de 18 à 19 ans), homme et femme
- * Senior (de 20 à 35 ans), homme et femme
- * Master 1 (de 36 à 49 ans), homme et femme
- * Master 2 (50 ans et plus), homme et femme

- Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

- Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2018/2019 ou 2019/2020.

- Le nombre de partants est limité à 500 personnes.

- Tarifs :

Le montant de l'inscription pour les licenciés & non-licenciés est fixé à :

- 25 € jusqu'au 28 juillet 2019
- 30 € du 29 juillet au 28 août 2019
- 35 € du 29 août au 18 septembre 2019
- 45 € sur place.

2.4.2 - Spécificités

- La puce de chronométrage est obligatoire pour participer à la course 42 km compétition.

- La location de la puce est offerte aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

- Les participants non licenciés seront hors classement.

- Les roues de 125 mm sont autorisées sur le 42 km.

- Tee-shirt offert pour tous les inscrits par internet. Pour les inscrits sur place : dans la limite des stocks disponible.

- Départ de la course à 15h30.

- Le circuit sera accessible 30 min avant le départ pour permettre aux concurrents de faire une reconnaissance de celui-ci.

- Un ravitaillement sera proposé à la FIN de la course uniquement. Si vous souhaitez avoir de l'eau pendant votre course, merci de penser à prendre votre bouteille / gourde d'eau.

- Le temps limite du Marathon est fixé à 2h. Au bout de 2 heures de course, nous fermons le parcours à la ligne d'arrivée, les participants qui auront franchi la ligne avant la fermeture termineront leur dernier tour.

- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

2.4.3 – Classements & résultats

Le classement scratch et les catégories Juniors A & B (16 à 19 ans), Masters 1 et 2 seront récompensés (homme et femme).

Les podiums auront lieu à la fin de la course à 17h30.

Course comptant pour la Coupe de France Marathon Roller.

Des primes récompenseront les premiers et seront remises dans l'heure qui suit l'annonce officielle des résultats.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soit connu.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

2.5 - Skate Cross

2.5.1 – Engagement

- Le Skate-Cross est ouvert aux licenciés et non-licenciés qui ont plus de 14 ans.
 - Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2018/2019 ou 2019/2020.
 - Tous les non-licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur pièce d'identité pour vérification de leur âge et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition datant de moins d'un an.
 - Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement ainsi que celui des World Skate Cross Series
- La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller et Skate Board (disponible ici : <https://www.ffroller-freestyle.fr/comp%C3%A9titions/la-r%C3%A9glementation/>) et des World Skate Cross Series (<https://www.skatecross.net/app/download/6388100264/WSX+rulebook+2016+v5.pdf?t=1472577086>) assurée par des juges.
- Le nombre de partants est limité à 100 personnes.

- Tarifs :

Le montant de l'inscription pour les licenciés et les étrangers est fixé à :

- 25 € jusqu'au 28 juillet 2019
- 30 € du 29 juillet au 28 août 2019
- 35 € du 29 août au 18 septembre 2019
- 40 € sur place.

Le montant de l'inscription pour les non-licenciés est fixé à :

- 35 € jusqu'au 28 juillet 2019
- 40 € du 29 juillet au 28 août 2019
- 45 € du 29 août au 18 septembre 2019
- 50 € sur place.

2.5.2 - Spécificités

- Le port du casque est obligatoire ainsi l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le concurrent ne porte pas de casque.

- Tee-shirt offert pour tous les inscrits par internet. Pour les inscrits sur place : dans la limite des stocks disponible.

2.5.3 – Classements & résultats

Compétition comptant pour les World Skate-Cross Series.

Des primes récompenseront les premiers et seront remises dans l'heure qui suit l'annonce officielle des résultats.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soit connu.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

2.6 - Slalom

2.6.1 – Engagement

- Le slalom est ouvert aux licenciés qui ont plus de 16 ans.

- Deux épreuves sont proposées :

- * Slalom Vitesse

- * Slalom Classique

- Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement ainsi que celui des World Slaloms Series

La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller et Skate Board (disponible ici : <https://www.ffroller-freestyle.fr/comp%C3%A9titions/la-r%C3%A9glementation/>) et des World Slalom Series (<https://www.worldslalomseries.com/rules/>) assurée par des juges

- Tous les licenciés devront joindre à leur inscription une photocopie de leur licence de la saison 2018/2019 ou 2019/2020.

- Merci de nous faire parvenir vos musiques de Slalom Classique, au format MP3 et renommées avec vos noms/prénoms, à l'adresse mail suivante : contact@lugdunumcontest.com avant le **Vendredi 13 Septembre**. Passée cette date, le compétiteur sera pénalisé de 10 points.

- Le nombre de partants est limité à 50 personnes.

- Tarifs :

Le montant de l'inscription pour une épreuve pour les licenciés est fixé à :

- 20 € jusqu'au 28 juillet 2019
- 25 € du 29 juillet au 28 août 2019
- 30 € du 29 août au 18 septembre 2019
- 35 € sur place.

Le montant de l'inscription pour les deux épreuves pour les licenciés est fixé à :

- 25 € jusqu'au 28 juillet 2019
- 30 € du 29 juillet au 28 août 2019
- 35 € du 29 août au 18 septembre 2019
- 40 € sur place.

2.6.2 - Spécificités

- Le port du casque ainsi que des autres protections (genouillères, coudières et poignées) est recommandé ainsi l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le concurrent ne porte pas de casque.

- Tee-shirt offert pour tous les inscrits par internet. Pour les inscrits sur place : dans la limite des stocks disponible.

2.6.3 – Classements & résultats

Compétition comptant pour les World Slalom Series.

Des primes récompenseront les premiers et seront remises dans l'heure qui suit l'annonce officielle des résultats.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés après que les résultats des contrôles antidopage soit connu.

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

2.7 – Trotti'Race

2.7.1 – Engagement

- La course Trotti'race est ouverte aux enfants entre 7 ans et 17 ans et est exclusivement réservée aux trottinettes urbaines.
 - Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course accepte et s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.
 - Les mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.
 - Le nombre de partants est limité à 100 personnes.
 - Tarifs :
- Le montant de l'inscription est fixé à 3 €.

2.7.2 - Spécificités

- Un carton avec un numéro sera remis à chaque participant à fixer à l'avant de la trottinette, de façon visible.
- Départ de la course à 11h.
- Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité des organisateurs.
- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.
- Le port du casque est obligatoire.
- Diamètre des roues maximum : 200 mm.
- Les trottinettes 3 roues « jouet », Powerwing (ou produit similaire), électrique et à moteur thermique sont interdites.

2.7.3 – Classements & résultats

Le classement des catégories 7-11 ans et 12-17 ans seront récompensés.

Les podiums auront lieu à 12h15.